

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le neuf février deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 31/01/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Jean-Claude BASSET, Eric RIBIERE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, François ENGELIBERT, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF, Odette WENCLICK, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON

**EXCUSES** : Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY, Philippe STEYAERT

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## **2012 – 024 : ECOLE DE MUSIQUE – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**Vu** l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** l'arrêté préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président expose que, pour les collectivités de 3 500 habitants et plus, l'article L. 2312-1 du CGCT stipule qu'un débat sur les orientations générales du budget a lieu à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Paul DUCHEZ présente le document du débat d'orientation budgétaire 2012, document joint à la convocation des conseillers communautaires, pour l'école de musique de la Communauté de Communes de Noblat.

## **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2012, dont le document de présentation est annexé à la délibération pour l'école de musique de la Communauté de Communes de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 10 février 2012

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :



Jean-Claude LEBLOIS

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** ECOLE DE MUSIQUE - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/02/2012

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/02/2012

---

**Numéro de l'acte :** 2012-024 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20120209-2012-024-DE

---

**Date de décision :** 09/02/2012

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires





**DEBAT  
D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE  
2012**

**ECOLES DE MUSIQUE**

9 février 2012

La Communauté de Communes de Noblat a pris la compétence « Etudes, construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'une école de musique sur la commune de Saint-Paul et de ses annexes sur le territoire de l'intercommunalité de Noblat » au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Dans ce cadre, l'intercommunalité a uniformisé la gestion de ces deux sites depuis le mois de septembre 2011.

L'année 2012 sera la première année de gestion unifiée et d'application du projet de fonctionnement mis en œuvre depuis la rentrée de septembre 2011. La Communauté de Communes de Noblat emploie, pour les deux écoles, 16 professeurs dont un à temps complet qui enseignent 14 classes d'instrument.

## **1 Section d'investissement**

Les dépenses d'investissement qui devraient intervenir sont :

- ✓ Parc instrumental : Première enveloppe de 3 000 € (Instruments à vent et accordéon)
- ✓ Achat d'un ordinateur portable Apple équipé logiciel musique : 2 000 €
- ✓ Tableau, tables et chaises et de deux lecteurs audio CD pour les salles de musiques dans le bâtiment à Saint-Léonard de Noblat
- ✓ Acquisition d'un piano pour le site de Saint-Léonard de Noblat : 1 000 €

La recette d'investissement proviendra du virement de la section de fonctionnement et d'une récupération partielle de la TVA par l'intermédiaire du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

## **2 Section de fonctionnement**

La principale dépense de fonctionnement sera la prise en charge des rémunérations des agents pour les deux sites d'enseignement (personnel employé par la Communauté de Communes de Noblat mais aussi une personne mise à disposition par le SIEMD) : Prévision de 140 000 €. Pour mémoire, les frais de personnel sont imputés sur le budget général de la Communauté de Communes de Noblat et remboursés par le budget annexe Ecole de Musique.

Les autres dépenses du service seront des charges courantes : Fournitures administratives, télécommunication, assurance, affranchissement... Celles-ci, par rapport à 2011, seront en augmentation car il apparaît nécessaire de faire des travaux de rafraîchissement des bâtiments de Saint-Léonard de Noblat mais aussi de Saint-Paul. De plus, il est nécessaire de prévoir l'achat de petit matériel comme des partitions, méthodes, supports audios mais aussi horloges, métronomes-accordeurs. Il est également prévu d'ouvrir un abonnement internet sur le site de Saint-Paul.

Les recettes de ce budget proviendront :

- ✓ Des droits payés par les élèves des sites de Saint-Paul et de Saint-Léonard de Noblat
- ✓ D'une subvention de fonctionnement de 6 700 € apportée par le Conseil Général de la Haute-Vienne.

Une subvention sera versée par le budget général pour équilibrer le budget en fin d'année.